

EUROPA-PARLAMENTET  
EUROPAISCHES PARLAMENT  
ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ  
EUROPEAN PARLIAMENT

PARLAMENTO EUROPEO  
PARLEMENT EUROPEEN  
PARLAMENTO EUROPEO

EUROPEES PARLEMENT  
PARLAMENTO EUROPEU  
EUROOPAN PARLAMENTTI  
EUROPAPARLAMENTET



**CABINET DU PRÉSIDENT  
BRUXELLES**

TEL. 32/2/28 - 42359

FAX 32/2/28 - 46915

**F A X**

POUR : **Mme Katrina MORRIS**  
FAX : 230.66.64  
DE : **Mme Nadine FROMENT**  
PAGE(S) : 3  
DATE : 27 janvier 1999

CONCERNE : *Comité d'experts*

**Veillez trouver, en annexe, copie de la lettre adressée par le Président à M. Santer.**

**Sincères salutations.**

Parlement Européen  
Le Président

25-01-1999

Monsieur Jacques SANTER  
Président de la Commission européenne  
200, rue de la Loi

B-1049 BRUXELLES

Monsieur le Président,

Le Parlement européen, lors du vote intervenu à Strasbourg le 14 janvier 1999, a adopté une Résolution sur l'amélioration de la gestion financière de la Commission, ci-jointe, demandant dans son paragraphe 1. :

*"la constitution, sous les auspices du Parlement et de la Commission, d'un comité d'experts indépendants qui sera chargé d'examiner la façon dont la Commission décèle et traite les cas de fraude, de mauvaise gestion et de népotisme, en procédant notamment à un examen de fond des pratiques de la Commission en matière d'octroi de tous les contrats financiers, et de rendre compte, d'ici le 15 mars 1999, de son évaluation, en premier lieu sur le Collège de la Commission"*

et dans son paragraphe 9 que :

*"le 15 mars 1999 au plus tard, la Commission soumette au Parlement un ensemble de propositions détaillées, assorties de mécanismes qui garantiront la participation active du Parlement et d'un calendrier précis, dans le but :*

- *de mettre en oeuvre la proposition avancée par le Président du Conseil européen concernant la création d'un groupe de haut niveau de représentants du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, qui sera chargé d'examiner et d'entériner les propositions relatives à la création d'un nouvel organe de lutte contre la fraude, qui sera géré indépendamment du contrôle politique de la Commission"*

.../...

Il en résulte clairement qu'il s'agit de deux organes différents en ce qui concerne non seulement leur objectif mais également leur portée et leur composition.

Ainsi le comité d'experts indépendants évoqué au paragraphe 1 devra être constitué sous les auspices du Parlement européen et de la Commission, alors que le groupe de haut niveau prévu au paragraphe 9 s'inscrit dans le prolongement de la proposition précédemment formulée par le Président du Conseil européen, M. SCHRÖDER visant la création d'un nouvel organe de lutte contre la fraude.

Afin de permettre la création rapide de ce groupe de haut niveau, il importe que tout soit mis en oeuvre pour que des propositions sur le mandat dudit groupe, son fonctionnement et sa composition puissent être formulées en vue du prochain Trilogue interinstitutionnel.

Dans cette perspective, je peux vous indiquer dès à présent que le Parlement envisage de procéder à la désignation du Président et des vice-présidents de sa commission du contrôle budgétaire pour être représenté au sein de ce groupe de haut niveau.

Une lettre en ce sens sera également adressée au Président en exercice du Conseil, M. FISCHER.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma haute considération.



José María GIL-ROBLES

## ACTIVITY REPORT

TR.NO.	TYPE	DOC.R.	NUMBER	RECEIVER ID.	DATE/TIME	DURAT.	PAGE	RESULT
1472	RX			REI.RP.SERV.JURI	26/01 '99 16:23	01:01	02	OK
1473	TX	ADF	49012	32 2 2849012	26/01 '99 18:03	01:02	02	OK
1474	RX ECM			32 2 2994570	27/01 '99 09:24	00:35	01	OK
1475	RX ECM			32 2 2849012	27/01 '99 11:25	00:51	02	OK
1476	RX				27/01 '99 12:42	01:37	02	OK
1477	TX	ADF	02306664	32 2 2306664	27/01 '99 13:27	01:54	03	OK
1478	TX	ADF	02306664	32 2 2306664	27/01 '99 15:38	01:56	03	OK
1479	RX				27/01 '99 16:45	00:55	01	OK
1	TX	ADF	22673	352 430022673	27/01 '99 17:09	01:10	02	OK